

Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur les attaques hybrides continues de la Biélorussie contre la Lituanie

1. Résolution présentée conformément à l'article 136, paragraphe 2, du règlement intérieur

1. Références: 2025/3025(RSP)/ B10-0571/2025 / P10_TA(2025)0345

2. Date d'adoption de la résolution: 18 décembre 2025

3. Commission parlementaire compétente: Néant

4. Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient: *Dans sa résolution, le Parlement européen condamne fermement les attaques hybrides de la Biélorussie contre la Lituanie, y compris les incursions d'aéronefs sans équipage à bord, la manipulation de la migration et la désinformation, considérant ces actions comme des efforts hostiles coordonnés menés par la Russie. Il exprime sa solidarité totale avec la Lituanie et les autres États membres visés, insistant sur le fait que les menaces qui pèsent sur un État membre ont une incidence sur l'ensemble de l'Union et nécessitent une réponse unie. Il exige que la Biélorussie cesse immédiatement toutes les attaques de ce type, libère les transporteurs interpellés et les indemnise de leurs pertes. Il appelle de ses vœux une coopération plus approfondie entre l'Union et l'OTAN et un renforcement des efforts en matière de sécurité de l'espace aérien, exhortant les États membres à réévaluer leurs stratégies relatives aux menaces hybrides pour évoluer vers une dissuasion proactive. Il insiste, dans sa résolution, sur la nécessité d'une protection robuste des infrastructures critiques et d'un soutien financier au titre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Il exprime son soutien aux sanctions contre les responsables biélorusses, réclame une reddition de comptes internationale pour les actions hostiles de la Biélorussie et appelle instamment à renforcer la communication de l'UE pour combattre la désinformation.*

5. Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

Les systèmes de surveillance de la Lituanie aux frontières terrestres avec la Fédération de Russie et la Biélorussie, qui comprennent des technologies fixes et des barrières physiques, continuent d'être développés et renforcés pour faire face aux défis actuels et à toute contrainte supplémentaire qui pourrait surgir, compte tenu de la dynamique croissante des menaces hybrides. Il en va de même aux frontières maritimes, avec des améliorations du système de radar, une augmentation du nombre

de patrouilles et l'acquisition de navires supplémentaires (avec ou sans équipage).

À la suite de l'évaluation périodique de 2023, la Lituanie a pu acheter et activer des lots supplémentaires de matériel de détection d'aéronefs sans pilote et lutter ainsi contre les menaces existantes.

Ces efforts ont également bénéficié d'un soutien continu de Frontex (soutien du contingent permanent, accès aux services de fusion, notamment) et de la Commission européenne, en l'occurrence au moyen d'appels spéciaux de financement de l'Union, qui ont permis, par exemple, une mise à niveau supplémentaire du système électronique de surveillance des frontières ou l'acquisition de systèmes aériens sans équipage à bord.

En outre, la Commission a adopté une proposition de règlement sur la mobilité militaire qui vise à simplifier les mouvements de mobilité militaire en Europe, à rendre nos infrastructures plus résilientes et à protéger les infrastructures stratégiques à double usage contre les menaces. La proposition est actuellement soumise à la procédure de codécision, et nous comptons sur le soutien du Parlement.

Ces mesures s'inscrivent dans le droit fil de la résolution du Parlement européen pour la poursuite du soutien à la Lituanie face aux défis résultant des tactiques hybrides.